



Notre confrère a maille à partir avec la justice pour une affaire qui l'oppose à un certain Cyrille Tchamba, jeune homme d'affaire Franco Camerounais. Le Journaliste en exil Boris Bertolt, a lancé sur les réseaux sociaux l'alerte du mandat d'arrêt émis contre, Jean François Channon, DP du quotidien le Messenger.

Le Cameroun est un État voyou où des magistrats bandits font la loi. Ce qui s'est produit au palais de justice dans l'affaire qui oppose le directeur de publication du Messenger JEAN FRANÇOIS CHANNON à l'escroc Gides Kenda Mbatchou qui a pris 50 millions de FCFA à Cyrille Tchamba, jeune homme d'affaire Franco Camerounais, c'est la sorcellerie. Le Messenger avait traité professionnellement le sujet. Gides Kenda Mbatchou au lieu de citer le DP du Messenger a cité Jean François Channon comme complice de diffamation. L'affaire ira au tribunal après une soit disante enquête de la gendarmerie où le plaignant ne s'est même pas déplacé. Donc il n'y a même pas eu confrontation. Le plaignant lui même vit caché au Moyen Orient et sous le coup de plusieurs plaintes pour escroquerie. Au Tribunal, l'affaire a été renvoyé au 24 novembre 2022. Pour comparution de la victime. Le 23 novembre 2022 le procureur indique l'affaire est renvoyé au 30 novembre 2022. Les avocats étant en seminaire. Puis au 28 décembre 2022. Toujours pour comparution de la victime, c'est à dire Gides Kenda Mbatchou. Jean François CHANNON se rend hier au Tribunal et apprend que le verdict a été prononcé par un juge le 14 décembre 2022. Il n'était même pas informé de l'audience. A ce moment il avait été victime d'un accident vasculaire cérébral. Jean François CHANNON n'a

même pas été entendu par les juges. Il doit payer la somme de 580 mille FCFA. Un mandat d'arrêt a été émis le 22 décembre 2022 contre Denwo Channon Jean François. Pour payer cette somme. Le DP du Messenger est donc recherché. Ne dites jamais que vous avez déjà tout vu dans la vie si vous n'avez pas fait un tour au Cameroun. Ainsi va la République Pour toute information confidentielle que vous souhaitez rendre publique.
